Une autre vie s'invente ici

Parcs naturels régionaux de France

La pierre sèche dans les Parcs naturels régionaux : bâtir sans liant, construire du lien



Parc naturel régional des Pyrénées catalanes - © Christelle Frau



Parc naturel régional des Pyrénées catalanes - © Christelle Frau



© Marie-hélène Chassagne

Synthèse du webinaire du 4 juin 2026

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Parcs naturels régionaux de France

LA PIERRE SÈCHE DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX : BÂTIR SANS LIANT, CONSTRUIRE DU LIEN

Mots clés : pierre sèche, structuration de filières, retours d'expériences, valeurs des matériaux

LIENS UTILES

Accéder aux synthèses des webinaires :
https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :
https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter

Chaîne YouTube #Inventer Demain :
https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAyZWWdlP4Z

FONDS DOCUMENTAIRE

- Article ICOMOS : Maintien des paysages de pierre sèche, pratique durable pour nos territoires : ici
- Documentaire : Au pays des pierres : ici
- Fédération française des professionnels de la pierre sèche : ici
- Ressources liées à l'étude MURMURE : ici

CONTACTS :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr / 06.99.94.42.42

INTRODUCTION

Par Séverine Adroguer, directrice du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes et directrice référente de la Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie.

Ce webinaire s'inscrit dans le cadre de la Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie. Le sujet de la pierre sèche est très **transversal**, touchant à la fois au paysage, au patrimoine, au savoir-faire, à la biodiversité, à la gestion de l'eau et aux matériaux locaux. Il relie de plus les territoires, les habitants et les politiques publiques comme le montreront les différentes interventions. C'est un **sujet d'actualité en matière de sobriété des matériaux, d'adaptation au territoire et de structuration des filières,** intéressantes pour les territoires ruraux.

Un travail de réflexion est aujourd'hui mené avec les communes et les intercommunalités dans le cadre des documents d'urbanisme sur le maintien et la restauration des éléments patrimoniaux des paysages (murets en pierres sèches, petit patrimoine, etc.). **Un savoir-faire est à développer** en s'appuyant sur des professionnels du domaine. L'objectif de ce webinaire est ainsi de réfléchir à la mise en place d'une méthode d'action nationale à l'échelle de l'ensemble des Parcs pour porter ce sujet.

II. CHRONIQUES JURIDIQUES, LOI DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Par Maître Florian Ferjoux, Gossement Avocats

Calendrier de la **Loi n°2026-403 du 26 mai 2026 de simplification de la vie économique** :

- 24 avril 2024 : dépôt du projet de loi au Sénat
- 20 janvier 2026 : Accord de la Commission mixte paritaire
- 14 et 15 avril 2026 : approbation du texte par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Cette loi comporte trois grands sujets au niveau de l'environnement : la suppression des Zones à Faible Émission (ZFE), l'assouplissement des règles du ZAN et la facilitation du développement des Data Center.
- 21 avril 2026 : saisine du Conseil Constitutionnel
- 21 mai 2026 : **décision du Conseil Constitutionnel qui a déclaré non conforme les dispositions concernant les ZFE et le ZAN** pour motif procédural (cavalier législatif). Le juge n'a pas opéré de contrôle de fond de la conformité de ces mesures avec la Charte de l'environnement. Les dispositions concernant le développement des Data Center ont, elles, été publiées dans la loi car le juge a estimé suffisantes les garanties concernant l'atteinte aux espèces protégées. Les Data Center pourront donc être considérés comme des projets d'intérêt nationaux majeurs avec une facilité dans la conformité aux documents d'urbanisme et une priorité de raccordement au réseau électrique. Le permis de construire pourra cependant être refusé en raison "des tensions structurelles sur la ressource en eau" au niveau local.
- 27 mai 2026 : publication de la loi au journal officiel

Cette loi montre une **intention politique de faciliter les projets et les modes de circulation, ainsi que d'affaiblir les mesures liées au ZAN et aux ZFE**, ces sujets pourraient donc revenir dans une proposition de loi future.

II. RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Par Philippe Moutet, énergie-climat et architecture.

Seuls deux Parcs ont répondu au questionnaire (dans le cadre des échanges il apparaît que beaucoup de Parcs n'ont pas reçu le questionnaire, il leur a donc été renvoyé). Le Parc des Pyrénées ariégeoise qui fait partie de la Région Occitanie, la plus structurée en matière d'inter-Parc et le Parc du Vexin français dans

lequel il existe une forte dynamique autour des matériaux et de l'éco-construction. Ces Parcs ont une **approche multicritère de la pierre sèche** (patrimoniale, culturelle, architecturale et économique). De plus la question du public visé par les actions que mettent en place les Parcs est centrale, ces dernières peuvent être en direction des professionnels mais aussi tournées vers les particuliers en dépassant la notion patrimoniale pour toucher la qualité d'habiter le territoire de manière générale. Un travail doit donc se faire pour vulgariser ces thématiques et permettre à tous de s'en emparer.

Un travail est actuellement mené avec le Ministère de la Culture et l'Anah au sein de la commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie sur les filières de matériaux bio-sourcés. Dans ce cadre, à partir du mois de juillet une **douzaine de fiches thématiques sur des actions de Parcs** seront diffusées, autour des questions du bâtiment, de l'architecture et de la construction. Ces fiches comporteront une cartographie des Parcs concernés, une présentation de l'enjeu, une double page de retours d'expériences et une fiche de synthèse. Ces fiches auront systématiquement des liens actifs permettant d'approfondir les informations.

III. L'ACTION DE L'ANAH DANS LES TERRITOIRES RURAUX PATRIMONIAUX : LEVIER INDISPENSABLE, LIMITES STRUCTURELLES ET DÉFIS D'ADAPTATION. LE CAS DE CAYLUS COMME RÉVÉLATEUR DES TRANSFORMATIONS NÉCESSAIRES

Par Marie Lefevre Architecte DE HMONP, Doctorante en architecture - LRA / ENSA Toulouse et Bastien Lainé, expert quartiers anciens - Anah

Marie Lefevre mène une recherche doctorale depuis début 2025, financée par le Ministère de la Culture et par l'ANAH. Sa thèse est consacrée à la revitalisation des territoires ruraux par l'architecture et s'appuie particulièrement sur le centre bourg patrimonial de Caylus, dans le Tarn-et-Garonne (82).

Le rôle de l'ANAH sur le territoire français : de la lutte contre le mal logement à un opérateur central des politiques de l'habitat

L'Agence nationale de l'habitat est un acteur historique de la lutte contre le mal logement, créé dans un contexte d'après guerre marqué par la crise du logement. Dès les années 1950, les politiques publiques se tournent massivement vers la construction de logements en périphérie des villes (grands ensembles), délaissant les centres anciens insalubres et faisant l'objet de démolition du tissu urbain. En réaction, des politiques de préservation du patrimoine urbain se mettent en place (loi Malraux).

- 1971 : création de l'ANAH pour financer la réhabilitation des logements privés. Elle intervient en allouant des aides directes aux propriétaires.
- 1977 : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), dispositifs incitatifs portés par les collectivités qui permettent, sur un périmètre donné, de financer la rénovation de l'habitat privé en amenant des aides aux propriétaires. Elles sont ensuite déclinées dans les années 1980, 1990 (thématiques rurales, renouvellement urbain, copropriétés dégradées).
- Années 2010 : L'ANAH élargit son champ d'intervention à l'ensemble du parc locatif de plus de 15 ans, aux logements vacants et aux propriétaires occupant des ménages modestes. L'État lui confie les dispositifs Résorption de l'habitat insalubre (RHI) et Traitement de l'habitat insalubre remédiable ou dangereux et des opérations de restauration immobilière (THIRORI), qui sont aujourd'hui les plus interventionnistes de l'Agence.

Depuis 2010, l'ANAH s'est donc imposée comme un acteur majeur de la transition écologique à travers le financement de la rénovation énergétique (ma prime rénov'). Elle intervient à deux échelles complémentaires : celle des propriétaires privés et celle des collectivités. Elle s'inscrit aussi dans des programmes de revitalisation (action cœur de ville, petites villes de demain). Cependant, cette montée en puissance s'accompagne de difficultés telles que les délais de traitement, la complexité des démarches administratives, l'inconstance des aides, ainsi qu'un contrôle inégale de la qualité architecturale des projets

financés et une difficulté d'adapter les dispositifs à des contextes territoriaux spécifiques, ruraux et patrimoniaux en particulier.

L'ANAH à Caylus : pour une adaptation des outils aux contextes ruraux patrimoniaux

Le village de Caylus se trouve dans le Tarn et Garonne, en région Occitanie. Il appartient au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Midi-Quercy, couvert par un Pacte Territorial. Le centre du village, accueillant environ 330 habitants, est également couvert par une OPAH-RU. Le centre bourg patrimonial s'est développé entre le 12e et le 18e siècle sur une topographie marquée préservant sa morphologie urbaine. Son architecture patrimoniale se caractérise par l'emploi de la pierre calcaire des Causses du Quercy (monuments historiques, sites classés, site patrimonial remarquable). Fortement touché par l'exode rural au 19e siècle ainsi que la crise du phylloxera, le centre bourg se vide de ses habitants, ce qui entraîne l'abandon et la dégradation du patrimoine bâti.

La Commune, qui dispose de moyens financiers et d'ingénierie limités, connaît aujourd'hui des difficultés à agir sur son parc bâti, essentiellement privé (16% de vacance, soit le double de la moyenne nationale, mais une forte demande de logement en centre bourg). Une opération de restructuration d'un îlot du quartier médiéval de la Saliège avait été envisagée au titre d'une RHI, mais abandonnée car le propriétaire d'une des parcelle structurante de l'îlot a engagé, seul, des travaux de réhabilitation financés par l'ANAH, compromettant par là, la cohérence globale de la réhabilitation. Cet exemple montre le manque d'articulation des outils globaux et particuliers de l'Agence.

Dans le cadre de cette recherche doctorale, le 3 et 4 avril 2026, deux journées d'étude réunissant une pluralité d'acteurs (professionnels de la revitalisation et du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme, investisseurs, ANAH) ont été organisées sur le centre-bourg de Caylus. Ces journées avaient pour ambition de se confronter aux situations de logement les plus difficiles, principalement sur le quartier de la Saliège, et de trouver collectivement des solutions. Plusieurs constats ont pu se dégager :

- Les habitants s'installant à Caylus disposent de ressources modestes et se trouvent bloqués pour financer la réhabilitation des logements. Ils ne connaissent pas nécessairement les dispositifs de l'ANAH ou les jugent inadaptés (complexité administrative, obligation de faire appel à des artisans labellisés RGE qui implique une avance de fond importante, exigences en matière de performances énergétiques difficiles à atteindre dans le bâti ancien).
- L'encadrement des loyers imposés par certains dispositifs comme loc'avantage, dans des contextes où les loyers sont déjà bas, ne permet pas de rentabiliser des travaux de réhabilitation qualitatifs et donc coûteux.
- La complexité des quartiers et du parcellaire des quartiers anciens nécessite une réflexion élargie qui dépasse les interventions ponctuelles afin de garantir une cohérence architecturale. La puissance publique paraît donc indispensable ainsi que la mobilisation d'une maîtrise d'œuvre qualifiée. Ce constat montre donc l'importance de l'architecte dans ces territoires, or, il n'est aujourd'hui pas obligatoire dans les dispositifs de l'ANAH aujourd'hui.
- Les modes d'habiter évoluent avec les mutations sociales en cours et la diversité des parcours résidentiels (habitats participatifs, collectifs, etc.). Ces nouveaux modes d'habiter doivent être capables de mettre en valeur le bâti ancien et patrimonial existant, or, les dispositifs de l'ANAH sont en partie basés sur des logiques normatives en lien avec la politique de rénovation énergétique. Les surcoûts liés à la rénovation du patrimoine devraient donc être pris en compte dans les dispositifs afin de produire des logements de qualité et de faire appel à des artisans du territoire.

Finalement, **les dispositifs de l'ANAH sont intéressants et indispensables mais ne sont pas aujourd'hui suffisamment adaptés aux collectivités rurales qui possèdent d'un bâti ancien patrimonial, mais peu de moyens et d'ingénierie**. Les évolutions futures de ces dispositifs se trouvent donc dans une approche plus située et qualitative de la réhabilitation ainsi que le renforcement de l'ingénierie locale.

IV. REGARD D'EXPERTS : ENJEUX ET POTENTIELS DE LA PIERRE SÈCHE, VALEURS PATRIMONIALES, PAYSAGÈRES ET ÉCOLOGIQUE, FILIÈRES ÉCONOMIQUES ET TECHNIQUES, CONTRIBUTION À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PLACE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Par Anne-Catherine Gamerdinger Icomos France et Trame et Éric Vincens Administrateur FFPPS et professeur à Centrale Lyon

La pierre sèche pour une économie régénérative

La pierre sèche participe à l'économie régénérative, qui se définit comme une autre manière de penser l'aménagement, plus respectueuse de l'Histoire du territoire, de ses ressources propres, avec une réflexion sur le temps long.

La pierre sèche est une maçonnerie de pierres peu retaillées, bâties sans mortier, selon un arrangement savant qui permet d'assurer la résistance globale de l'ouvrage et sa pérennité. La pierre peut être un matériau gratuit (si issu du terrain), local, peu transformé et si elle est bien sélectionnée, pérenne (résistance aux aléas climatiques). La pierre sèche est donc un matériau intéressant lorsque la ressource est existante, elle est de plus protéiforme et permet donc une plasticité dans sa mise en œuvre (murs, toitures et fondations, enclos, revêtements de sol, soutènement, ponts, barrages, etc.). Différentes techniques peuvent être mise en oeuvre : le joint sec est la règle mais on peut trouver des bâtiments mis en place selon la technique pierre sèche hourdée au mortier de terre ou de chaux. Ici, le mortier ne joue pas de rôle structurel et constitue un remplissage de vide entre les pierres pour assurer un confort thermique minimum de l'habitat. Dans un contexte de transition, la pierre sèche allie frugalité et robustesse par son utilisation possible sur plusieurs cycles de vie. Mais pour cela, la technique doit être maîtrisée, ce que l'on retrouve principalement dans les ouvrages "ingénieurs" (ouvrages durables bénéficiant de retours d'expériences et de compétences spécifiques) mais pas toujours dans les ouvrages "paysans" (ouvrages empiriques) qui sont pourtant les plus nombreux sur les territoires.

Actuellement, les vertus de cette technique sont redécouvertes car elle est une source d'emplois non délocalisables, relève d'une ingénierie régénérative avec de multiples co-bénéfices, permet de garantir l'authenticité du territoire et de conserver la qualité des paysages.

Penser la pierre sèche au niveau des politiques publiques implique une approche systémique :

- Il existe dans les territoires un patrimoine important qui nécessite des réparations/réhabilitations mais la création de nouveaux ouvrages doit être aussi encouragée.
- Cette technique a permis d'aménager l'espace, d'habiter certains territoires difficiles dont l'habitabilité se jouait particulièrement autour de l'agriculture. Actuellement, la réhabilitation de ce patrimoine permet d'envisager d'autres valorisations dont celle liée à des politiques en termes de tourisme régional.
- Le frein essentiel à cette économie de la pierre peut se trouver dans la ressource car la ressource pierre à bâtir est peu présente dans les territoires ou pas adaptée au besoin (micro-carrières locales fermées ou grandes carrières produisant essentiellement des granulats). La réouverture des micro-carrières et la structuration de la filière permettrait de faire émerger une nouvelle chaîne de valeur. Cette ressource est aussi privée, en particulier chez les agriculteurs, et peut faire l'objet de récupération.
- Il est nécessaire de refaire le lien entre l'ensemble des acteurs à même de participer à cette filière, publics autant que privés ou particuliers.

L'action publique pour expérimenter et lever les freins

Durant des siècles, les ouvrages en pierre sèche ont été réalisés sans action publique, au sein d'une économie paysanne. Cependant, dès le XIXe siècle, la pierre sèche à été employée sur les murs de soutènement routiers ou ferroviaires.

L'action publique sur le sujet de la pierre sèche existe depuis une dizaine d'années avec la mise en place de formations, liées notamment à la demande de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Vaucluse qui avait

conscience de la nécessité de constituer et de structurer une filière pour appuyer le développement territorial autour des savoir-faire locaux.
L'art de la construction en pierre sèche a été inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO en 2018 en tant que savoir-faire et techniques en lien avec un territoire et ses ressources. Aujourd'hui, l'action publique s'appuie sur différents points pour développer et valoriser la pierre sèche :

- **la connaissance** qui passe par la mise en place d'inventaires de la pierre sèche (par typologie)
- **la protection** pour reconnaître et identifier les éléments de pierre sèche dans les documents d'urbanisme (art.151.19) ou les chartes
- **la prescription** d'une attitude de projets (OAP par exemple) et des modes d'intervention sur ce patrimoine.
- **la structuration de la filière** en appuyant la démarche par la formation des élus et leurs services, mais aussi les services de l'État ; en finançant des opérations de restauration ou de prescription d'ouvrages de pierre sèche.
- **la sécurisation de la ressource** par l'accès aux carrières mais aussi par l'assurance des ouvrages et la cohérence des appels d'offre
- **le soutien de la recherche scientifique, des retours d'expériences et de l'expérimentation**
- **la formation** des muraillers, mais aussi et surtout des prescripteurs, services, élus, État, assureurs.

L'action publique est amenée à agir sur des sujets transversaux concernant la pierre sèche tels que la gestion des risques, la gestion de l'eau, le maintien des terres agricoles, de la biodiversité, des paysages, des chemins de randonnées, des routes touristiques, etc. Une coopération technique existe en Occitanie avec une grande transversalité de structures publiques répondant à un programme LEADER. Celui-ci permet de former les acteurs et de créer un guide sur la prise en compte de la pierre sèche dans les documents d'urbanisme.

Exemples d'études et de projets relatifs à la pierre sèche

- **Étude commandée en 2019 par la DRAC PACA :** "étude de préfaisabilité de réouverture de carrières de lauzes dans la vallée de la Roya". Il a été estimé un besoin de 200m3 de lauze dans les 10 prochaines années. 8 carrières ont été visitées dont 3 susceptibles d'être exploitables, à confirmer en fonction de la qualité du matériau.
- **Co-bénéfice gestion hydraulique dans le bassin versant du Gapeau**. Avec des financements du Ministère de la transition écologique, une démarche exploratoire autour de l'aménagement et la restauration de restanques et fascines. L'enjeu est de comprendre comment ces terrasses contribuent à lutter contre l'érosion et à freiner l'arrivée de l'eau en fond de vallée.
- **Co-bénéfice biodiversité avec le projet MURMURE (2021-2024)**, commandité par l'OFB et VALHOR. A travers des études concrètes sur le territoire, il a été montré que les murets en pierres sèches accueillent des milieux très riches en biodiversité, en mettant en avant le rôle de l'exposition, de la rugosité, des anfractuosités, de l'inclinaison du parement, du maintien de l'humidité et du pH du matériau.
- L'État contribue à démontrer les qualités techniques de la maçonnerie en pierre de manière générale (des abaques et un logiciel pour le dimensionnement des murs de soutènement de talus). Il pourrait permettre de reconstituer une connaissance scientifique autour des ouvrages en pierre. Des verrous existent concernant les murs de soutènement routiers, les murs courbes et la notion de durabilité du bon fonctionnement des murs de soutènement.

IV. PAROLE AUX PARCS ET AUX TERRITOIRES

- **Pnr des Pyrénées Catalanes :** Le Parc met concrètement en œuvre des actions concernant l'ensemble de la filière de la pierre sèche depuis 2010. Il a rencontré un certain nombre de difficultés mais constate que les efforts conjugués des entreprises privées, des collectivités et le soutien des financeurs, mais aussi le positionnement politique au niveau régional en faveur du développement de la filière pierre, a permis de donner un élan au territoire. Cela passe par la mise en place de nouveaux dispositifs, de financements pour des chantiers pilotes, une sensibilisation et

une formation (lien avec le Cnfpt) des élus et des employés communaux (sur la mise en œuvre dans l'espace public, en termes de sécurité en particulier). Le Parc, au début de sa démarche, a constaté qu'il existait des artisans sur le territoire qui avaient la nécessité de se regrouper pour répondre à des chantiers importants. Le Parc a donc, via une formation de développement, fait en sorte que ces artisans créent un groupement et puissent contribuer au développement du marché de la pierre sèche. Ils ne sont aujourd'hui plus structurés mais restent un collectif informel avec qui le Parc travaille. Il a, de plus, développé une marque Parc "savoir faire de la pierre" (4 muraillers marqués).

- **Pnr du Luberon :** Le Parc a mené de nombreuses opérations concernant la pierre sèche, mais au-delà de tous les projets pilotes et de toutes les opérations menées sur le territoire depuis plusieurs années, il est encore difficile de sortir d'une démarche militante. La question se pose donc de trouver comment changer d'échelle pour faire émerger de vrais projets territoriaux sur la pierre sèche. Par exemple, à l'heure actuelle, le Parc n'a pas encore trouvé les bons relais locaux pour le développement des terrasses de culture (problématiques de rentabilité et de mécanisation). Sur la question des financements, ils ne manquent pas concernant le patrimoine dans la région, mais ne s'appliquent pas ou rarement à la restauration des murets, terrasses et cabanes en pierres sèches. Au niveau des formations, il serait important d'inclure les bases de la technique de la pierre sèche dans les formations classiques des maçons.
- **Pnr des Monts d'Ardèche :** le Parc anime une filière pierre sèche, avec une aide technique et financière ("coup de pousse") aux projets communaux, associatifs ou agricoles et propose des formations (à destination des prescripteurs, employés communaux, particuliers…). Cet appui du Parc permet la réalisation et la rénovation d'ouvrages respectant le système constructif. Les chantiers permettent de valoriser la pierre sèche et viennent compléter concrètement nos actions de sensibilisation auprès des élus. Cette sensibilisation peut être appuyée par des installations artistiques car celles-ci permettent la commande d'œuvres spectaculaires et prouvent la résistance et la diversité des ouvrages. L'enjeu de l'approvisionnement est de plus en plus présent sur le territoire notamment pour les lauzes de schiste et les lauzes calcaires.

Claire Cornu, architecte et urbaniste, référente pierre sèche à la Fondation du patrimoine Provence-Alpes Côte d'Azur

- La Fondation du Patrimoine soutient la pierre sèche avec son programme "Espace naturel et biodiversité" mais aussi "Insertion par le patrimoine des publics en difficulté" et "Valorisation des métiers d'art du patrimoine"Le savoir-faire de murailler est inscrit dans la Liste nationale des Métiers d'Art depuis 2015 (JO 31 janvier 2016) et, à ce titre, entre dans ce cadre de subventions. De plus, les propriétaires privés peuvent obtenir un label (déduction fiscale des travaux) pour tout ouvrage en pierre sèche visible depuis l'espace public ou visitable au moins 40 jours/an.
- Les conférences sur la pierre sèche sont de plus en plus demandées, partout en France. Elles apportent une culture commune et une envie collective d'engager son territoire. Les associer avec des journées de terrain avec les acteurs, permet d'avancer concrètement sur les projets et de donner des idées ancrées sur le territoire. Il est en effet nécessaire de sensibiliser les acteurs (élus, grand public, professionnels…) pour différencier la pierre sèche d'autres types d'ouvrages, ressemblant mais n'ayant pas, notamment les qualités de drainage et d'accueil de la biodiversité.
- Depuis une quinzaine d'années, le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) Provence-Ventoux à Carpentras ajoute un module pierre sèche dans son offre de formation. Aujourd'hui, il propose la formation qualifiante de "muraillerr caladeur en aménagement paysager" inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et portée par la Fédération écoconstruire laquelle réunit plusieurs centres de formations professionnelles partout en France dont la plupart pour un public en insertion. Ces formations seraient bienvenues dans les CFA et les lycées professionnels de maçonnerie, taille de pierre, jardiniers, viticulteurs, éleveurs, forestiers etc. De même dans les écoles de paysage, d'architecture et d'ingénieurs. Praticiens et prescripteurs devraient ajouter cette compétence à leurs savoir-faire. En 2025, un cycle de 6X2 heures + en option, un chantier participatif encadré par un artisan-murailler dans les jardins de l'Archevêché : «Architectures et paysages résilients, techniques appropriées : la pierre sèche » a été mis en place à l'ENSA (Ecole nationale supérieure d'architecture) de Marseille après qu'en 2024 aient été proposés une conférence et le film "Au pays des pierres" de l'Atelier Géminé. Ce film tourne beaucoup et

partout depuis son avant première au XVIII° Congrès international pour la pierre sèche qui avait lieu cette année là en France, dans le Luberon, Vaucluse en 2023. C'est un bon outil pour comprendre et s'initier à la pierre sèche. Il fait s'exprimer toute la filière de la pierre sèche depuis les carriers, en passant par les architectes et les artisans muraillers, en Vaucluse, Gard, Ardèche et Lot.

- Le Cnfpt est un acteur identifié pour la fonction publique donc à mobiliser dans le cadre de la création de formations à destination des collectivités et des services de l'État. En 2016, déjà, le Cnfpt de Corse avait pris en charge une formation prescripteurs de la FFPPS (pour un public d'architectes, de paysagistes-concepteurs, de BET et pour les cadres techniques des collectivités) en collaboration avec le Chargé de mission filières vertes pour la construction de la DREAL de Corse.
- Un enjeu est à porter sur les annuaires et la lisibilité des professionnels qualifiés ou expérimentés existants dans les territoires. Actuellement, beaucoup de muraillers trouvent suffisamment de chantiers autour de chez eux et ne souhaitent pas adhérer aux associations et paraître sur des annuaires en ligne. Ce qui est regrettable parce que ces annuaires sont précieux pour les propriétaires et les collectivités en recherche de professionnels sensibles et compétents à qui confier leur projet de travaux. Du coup, certains opportunistes annoncent être murailler sur leur site internet ou leurs réseaux sociaux, sans y connaître grand-chose. Or, la bonne volonté ne suffit pas, l'apprentissage est nécessaire pour bâtir durablement. Hélas, les détracteurs de la pierre sèche seront ensuite ravis de dire que la pierre sèche, ça ne tient pas.
- Afin d'éviter leur disparition, le besoin de reconnaissance de cette technique constructive et de ce métier s'est fortement manifesté par la volonté de deux artisans boulangers vauclusiens ayant des responsabilités politiques régionales en PACA. C'est ainsi qu'à partir de 1999, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Vaucluse (CMA84) s'est vu confier pour mission de mobiliser les artisans pour préserver ces pratiques constructives. Elle a identifié des acteurs et fédéré un collectif interdisciplinaire et transrégional qui a produit la base de la reconnaissance technique avec comme premiers outils le Guide de bonnes pratiques en 2008 (descriptif de mise en oeuvre et dimensionnement des profils des ouvrages) avec l'appui du Ministère de l'Artisanat (DECASPL) et de la CAPEB, puis le premier diplôme reconnu à l'échelle nationale en 2010 avec l'aide de la FFB.
- En parallèle, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Vaucluse a convaincu le Ministère de l'écologie de la pertinence de la pierre sèche pour l'ajouter au réseau national des filières vertes dans la construction parmi les matériaux premiers (parce qu'utilisées sans transformation) géo-sourcés associés aux matériaux biosourcés, dès 2011. Mais déjà en :
- 2005 : Sélection comme démarche exemplaire « L'artisanat et le développement durable » par la DCASPL, le ministère de l'écologie et du Développement Durable, l'ADEME, la Commission européenne, la DCASPL et le CNIDEP (Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises).
- 2007 : Sélection comme Démarche de bonne pratique pour le paysage au Grand Prix Méditerranéen du Paysage qui regroupe 12 pays de la Méditerranée.
- 2007 : Présentation à la 1ère Conférence Euro-méditerranéenne du réseau RéhabiMed (Réhabiliter en Méditerranée): Architecture traditionnelle méditerranéenne, présent et futur.
- Janvier 2012 : à la demande du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDE), ce réseau informel devient la FFPPS « Fédération française des professionnels de la pierre sèche » avec pour mission de transmettre savoirs et savoir-faire. AG constitutive avec, et à, la CMA84.
- Quand avec le Ministère de la Culture et avec l'INMA (Institut national des métiers d'Art), la Chambre de métiers et de l'artisanat de Vaucluse a construit les reconnaissance complémentaires :
- 2010 : « Murailler » reconnu métier d'art rare .
- 18 juillet 2011 : Engagement du collectif français pour une candidature du savoir-faire au label « Patrimoine culturel immatériel » de l'UNESCO, à l'Abbaye Ste Hilaire en Luberon, Ménerbes Vaucluse (84).
- Novembre 2011 : Présentation et publication au Symposium international ICOMOS "Retour à l'Art de bâtir", UNESCO à Paris.
- 2015 (JO du 31 janvier 2016) : Murailler, spécialité de maçon du patrimoine entre dans la Liste des métiers d'art du Répertoire national des Métiers.

- 2018 inscription de “l'Art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques” qui rassemble 8 États membres à l’UNESCO.
- 2019, la Convention du Conseil de l’Europe pour le paysage plébiscite la pierre sèche dans un mémento et le publie dans son ouvrage “Mosaïque du paysage”.
- Depuis ces reconnaissance nationales et internationales ont fait faire un bond à la pierre sèche, devenue un sujet inspirant face aux enjeux du climat. Les exemples d’engagements des territoires et régions en France comme ailleurs ne manquent pas. Cette communauté UNESCO rassemble actuellement 13 pays qui partagent expériences et savoirs. D’autres États membres devraient prochainement nous rejoindre!

Directeur de publication :
Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Conception et Animation :
Nicolas Sanaa, Aménagement du Territoire FPNRF

Synthèse :
Estelle Carlier, paysagiste-conceptrice.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris
Tél 01 44 90 86 20 – Fax 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr